



## RÈGLEMENT 1298-1

Amendant le règlement 1298 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2021.

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue en visioconférence (zoom) le 15 mars 2021, lieu temporaire des séances à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Lafond	Conseiller du district 1
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5

Monsieur le conseiller Robert Bélisle est absent pour toute la durée de la séance.

Sous la présidence de madame la mairesse Nadine Brière.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 15 février 2021 par monsieur le conseiller Martin Jolicoeur ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et présenté avec l'avis de motion ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais impartis par la Loi ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 Amendement**

Le règlement 1298 est amendé par le présent règlement.

### **ARTICLE 2**

Le texte de l'article 55 est modifié par le présent texte :

#### **« Article 55 – Gestion des animaux**

*Aucune taxe applicable.*

a) Frais payables par le gardien, il est perçu :

Licence annuelle pour chien avant le 1 <sup>er</sup> mars	25 \$
Licence annuelle pour chien après le 1 <sup>er</sup> mars	35 \$
Licence annuelle pour chat fertile avant le 1 <sup>er</sup> mars	25 \$
Licence annuelle pour chat fertile après le 1 <sup>er</sup> mars	35 \$
Licence à vie pour chat stérile	30 \$
Licence de remplacement en cas de perte	10\$

Ramassage d'un animal errant (animal déjà attrapé que l'on remet au service animalier)	60 \$
Hébergement (toute fraction de journée compte pour une journée entière)	30 \$ par jour
Pour soins et/ou soins vétérinaires et/ou euthanasie si prodigués à l'interne	Facture (Selon le tarif et les modalités en vigueur)
Pour soins et/ou soins vétérinaires et/ou euthanasie si prodigués à l'externe	Coûtant, plus frais transport et d'accompagnement
Abandon d'animaux adoptables par le gardien, si place disponible seulement	Facture (Selon le tarif et les modalités en vigueur)
Disposition d'un animal de compagnie décédé	Facture (Selon le tarif et les modalités en vigueur)

b) Frais payables par le gardien (ou par la municipalité si suite à sa demande), il est perçu :

Pour la capture d'un animal errant (animal que le service animalier doit attraper lui-même et/ou au moyen d'une cage-trappe et/ou toute autre dispositif)	80 \$ par sortie/par employé
Frais d'évaluation de l'état et de la dangerosité d'un chien par vétérinaire, incluant le rapport de base  **Tant que service disponible	De 200\$ à 300\$
Frais d'évaluation comportementale par intervenant canin	150\$
Achat ou remplacement de cage-trappe de chien et/ou chat	Coûtant
Dépôt pour emprunt cage-trappe	100\$/chat 500\$/chien
Frais d'intervention pour dispositions prévues au règlement	Facture (Selon les tarifs et les modalités en vigueur)

### ARTICLE 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion	15 février 2021
Adoption	15 mars 2021
Entrée en vigueur	17 mars 2021

Signé à Sainte-Adèle, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an 2021.

(s) Nadine Brière

(s) Audrey Sénécal

\_\_\_\_\_  
Nadine Brière  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Me Audrey Sénécal  
Greffière et directrice des Services  
juridiques

\*\*\*\*\*

## CERTIFICAT D'APPROBATION

### RÈGLEMENT 1298-1

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

« Règlement 1298-1 amendant le règlement 1298 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2021 ».

Adoption	15 mars 2021
----------	--------------

(s) Nadine Brière

(s) Audrey Sénécal

---

Nadine Brière  
Mairesse

---

Me Audrey Sénécal  
Greffière et directrice des Services  
juridiques